AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP29-8-68828557

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

11, Rue de la Vigilance — 69 - LYON-3e
Tél. 60-66-24 et 60-69-55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D.D.A.
51, Av. Maréchal-Foch - LYON-6e

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

1er Supplément au bulletin n° 95 du mois d'Août 1968

26 Août 1968

/ AVERTISSEMENTS et INFORMATIONS /

VIGNE

Vers de la grappe - Un début de 3è vol s'amorce dans la zone Drôme-Ardèche. En conséquence, et dans la mesure où l'approche des vendanges le permet, un traitement devra être appliqué entre le 28 et le 31 août avec les produits à caractère préventif, entre le 2 et le 6 Septembre avec les produits à caractère curatif. Ce traitement évitera les piqûres favorables à la pourriture grise.

Oïdium - Maintenir si possible la protection sur les cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

Carpocapse et Tordeuse orientale (pêches tardives, poires, pommes, écussons en pépinière)
A la suite du réchauffement sensible de ces derniers jours on doit assister à partir du 1er Septembre à des attaques simultanées des deux ravageurs. On devra donc appliquer avant cette date un produit efficace contre ces deux espèces, dans les limites légales d'utilisation des produits. Toutefois, dans les régions d'altitude où seul le Carpocapse (fin de 1ère génération) est à craindre, le choix pourra s'étendre à l'ensemble des produits conseillés contre ce ravageur.

Pou de San José - La sortie des larves de la deuxième génération vient de commencer, en conséquence un premier traitement à base d'esters phosphoriques, de préférence un parathion émulsion à 30 g. de matière active à l'hl, devra être appliqué dès réception et avant le 30 août. Le deuxième traitement sera effectué 15 à 20 jours plus tard, avant le 20 septembre dans les limites légales d'application de ces insecticides (voir bulletin du 6 mai, p. 16).

Mouche méditerranéenne des fruits - Appliquer un premier traitement dès que le piégeage révèlera une augmentation de la population.

CULTURES DIVERSES

Mildiou de la Tomate - (régions de cultures industrielles de Valence, Livron et Montélimar) Appliquer d'urgence un premier traitement fongicide.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A. PITHIOUD

Le Contrôleur de la Protection des Végétaux
R. GIREAU

Le Contrôleur chargé des Avertissements agricoles
P. LATARD

744

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant: L. BOUYX

ADDITIF

Cochenille du Mûrier (sur pêcher principalement) - Un traitement contre la 2ème génération devra être appliqué aux mêmes dates que le traitement contre le Pou de San José, à l'aide d'un produit du type oléoparathion.

44 B